

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Saint-Cyprien, le mercredi 05 octobre 2022

Arrêté temporaire n° 22/TECH-PC/622 Portant réglementation de la circulation

RUE JOAN CAYROL

MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN, Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 Février 2021 portant délégation de M. Thierry SIRVENTE aux fonctions d'adjoint au Maire dans le rang n°4.

CONSIDÉRANT qu'un DÉMÉNAGEMENT rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 25/10/2022 RUE JOAN CAYROL.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 25/10/2022, la circulation est alternée par K10 au n°01 RUE JOAN CAYROL conformément au plan joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Une déviation aux cyclistes est mise en place par le pétitionnaire le 25/10/2022.

ARTICLE 3: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, DÉMÉNAGEMENTS NOEL.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Cyprien, le 05 octobre 2022 Pour le Maire, Adjoint à la Sécurité

Thierry SIRVENTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Consécutivement à son affichage le : 1 1 0CT. 2022

DIFFUSION:



DEMENAGEMENTS NOEL Le Directeur Général des Services

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Saint Cyprien, rue Joan Cayrol

